

Pour une utilisation juste, éthique et responsable de l'intelligence artificielle

Se donner les moyens de s'adapter

Isabelle Tremblay Chevalier, Julien Poirier and France Bernier

Volume 13, Number 1, Fall 2023

Intelligence artificielle et technologie : perspectives et défis actuels en éducation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1107538ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1107538ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec

ISSN

1927-3215 (print)

1927-3223 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay Chevalier, I., Poirier, J. & Bernier, F. (2023). Pour une utilisation juste, éthique et responsable de l'intelligence artificielle : se donner les moyens de s'adapter. *Apprendre et enseigner aujourd'hui*, 13(1), 21–24.
<https://doi.org/10.7202/1107538ar>

Article abstract

L'adoption rapide des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) par les communautés scolaires, collégiales et universitaires affecte profondément nos stratégies d'apprentissage, d'enseignement, d'évaluation et d'organisation. En plus des enjeux pédagogiques entourant le plagiat et l'authenticité des productions des élèves, certains risques sociaux s'accroissent : inégalités, biais, discrimination, confidentialité des données, infraction au consentement et bien d'autres. Pour relever le défi de l'intégration juste, éthique et responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans nos établissements, des travaux parlementaires et administratifs s'appuyant sur la contribution du personnel et des équipes-écoles devront être engagés. Une utilisation réussie repose sur le respect obligatoire du principe de précaution pour les entreprises qui développent les SIA ainsi que sur la mise à disposition des ressources nécessaires pour que se déploient pleinement l'expertise et l'autonomie professionnelle du personnel. Du temps libéré pour participer à des formations et pour transformer les activités d'apprentissage et d'évaluation doit aussi faire partie des moyens mobilisés.

Pour une utilisation juste, éthique et responsable de l'intelligence artificielle

Se donner les moyens de s'adapter



ISABELLE TREMBLAY CHEVALIER

Conseillère à la vie professionnelle et pédagogique, Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

Isabelle Tremblay Chevalier travaille comme conseillère à la vie professionnelle et pédagogique à la Fédération des syndicats de l'enseignement, affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (FSE-CSQ). Elle est enseignante de français de formation et est également détentrice d'un certificat en relations industrielles et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de l'éducation. Ses principaux travaux concernent la réussite éducative, les enjeux autochtones et le numérique en éducation.



JULIEN POIRIER

Conseiller à l'action professionnelle et sociale pour l'enseignement supérieur, Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Ayant œuvré comme enseignant et conseiller pédagogique, Julien Poirier travaille présentement à titre de conseiller à l'action professionnelle et sociale pour les dossiers de l'enseignement supérieur à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Ses travaux actuels portent principalement sur le financement et la gouvernance en enseignement supérieur. Formé comme enseignant, il est également titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de l'éducation et d'une maîtrise en pratiques de recherche et action publique.



FRANCE BERNIER

Conseillère à la recherche, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

France Bernier est conseillère à la recherche à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Elle est responsable du chantier sur le numérique depuis 2017 et a réalisé une importante recherche auprès de plus de 10 000 membres de la CSQ pour documenter les impacts du numérique sur le travail et le milieu de travail. Depuis trois ans, ses travaux portent sur l'intelligence artificielle (IA) en éducation et en enseignement supérieur dans l'objectif de développer un modèle et des outils pour permettre au personnel d'intervenir sur le développement et l'utilisation de l'IA dans les milieux de travail.

L'adoption rapide des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) par les communautés scolaires, collégiales et universitaires affecte profondément nos stratégies d'apprentissage, d'enseignement, d'évaluation et d'organisation. En plus des enjeux pédagogiques entourant le plagiat et l'authenticité des productions des élèves, certains risques sociaux s'accroissent : inégalités, biais, discrimination, confidentialité des données, infraction au consentement et bien d'autres. Pour relever le défi de l'intégration juste, éthique et responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans nos établissements, des travaux parlementaires et administratifs s'appuyant sur la contribution du personnel et des équipes-écoles devront être engagés. Une utilisation réussie repose sur le respect obligatoire du principe de précaution pour les entreprises qui développent les SIA ainsi que sur la mise à disposition des ressources nécessaires pour que se déploient pleinement l'expertise et l'autonomie professionnelle du personnel. Du temps libéré pour participer à des formations et pour transformer les activités d'apprentissage et d'évaluation doit aussi faire partie des moyens mobilisés.

2
—
4

S'il y a des gens dont le cerveau est maintenu en perpétuelle alerte, ce sont bien les enseignantes et enseignants. Depuis l'arrivée des tableaux blancs interactifs (TBI), il semble de bon ton d'appeler à une mise à jour des connaissances et des défis à relever ainsi qu'à la nécessité de s'adapter et de se former pour suivre la parade technologique. Chaque début d'année scolaire voit apparaître de nouveaux outils technologiques, un nouveau portail, de nouvelles fonctionnalités à maîtriser. Mais c'est en cours d'année 2022-2023 que les systèmes d'intelligence artificielle (SIA), dont l'intelligence artificielle (IA) générative, se sont invités dans les établissements d'enseignement.

Nouvelles possibilités technologiques, nouveaux enjeux pédagogiques

L'IA générative la plus mentionnée au sein de nos établissements d'enseignement est le robot conversationnel ChatGPT. Cet outil, comme d'autres robots conversationnels disponibles en ligne gratuitement, peut produire en quelques clics des textes de bonne portée, rédigés dans un style convenable, mais avec un degré variable de correspondance avec la réalité. Sa gratuité et sa facilité d'utilisation ont contribué à en faire le logiciel à l'appropriation et à la diffusion la plus rapide de tous les temps¹. La production de textes servant régulièrement dans les études scolaires, collégiales et universitaires comme traces de développement ou d'évaluation des compétences, ChatGPT a rapidement bousculé les attentes et les pratiques en éducation et en enseignement supérieur.

Pourtant, pour certains élèves, étudiantes et étudiants, l'enthousiasme est palpable; en effet, les robots conversationnels comme ChatGPT offrent de nouvelles possibilités riches de promesses. Les usages varient: effectuer des simulations d'examens en histoire de l'art, créer une version de départ pour des travaux écrits à produire, s'en servir comme moteur de recherche, étant perçu comme plus convivial, etc.² Toutefois, au-delà des promesses, ces nouveaux logiciels ouvrent également de nouvelles possibilités en matière de plagiat, de fraude intellectuelle ou de tricherie lors d'évaluations.

Cela dit, toute utilisation des robots conversationnels dans la production d'un travail équivaut-elle à de la fraude ou à du plagiat? «Utiliser l'IA comme outil de rédaction, c'est du plagiat. Mais l'utiliser comme un outil d'aide à la rédaction, ça peut être tout à fait intègre», selon Martine Peters, experte en intégrité académique et directrice du Partenariat universitaire sur la prévention du plagiat (PUPP).

Toutefois, enseignantes, enseignants et membres du personnel se sentent-ils outillés pour utiliser ce logiciel? Certaines pratiques répertoriées lors du trimestre d'hiver 2023 en enseignement supérieur suggèrent qu'ils ne le sont pas complètement. «On avait parfois accès à notre ordinateur et à ChatGPT pour des examens à choix de réponses à réaliser en classe. Ça se voyait que le professeur ignorait le potentiel de ces outils-là», explique Simon Van Den Abeele, étudiant en finances à HEC Montréal. «Ça change les normes de recherche et la manière dont on accède à l'information. Par conséquent, ça change complètement la manière dont on mène notre apprentissage. Les professeurs doivent avoir conscience de ça», de renchérir Claire Guttadauro, étudiante à la maîtrise en management des entreprises culturelles à HEC³. Avec le début de l'année scolaire 2023-2024 qui approche, le problème pédagogique de la démonstration de compétence, à l'aube de la disponibilité de tels outils issus des IA génératives, demeure entier.

Pour Catherine Bibeau-Lorrain, présidente de l'Union étudiante du Québec (UEQ), il ne faudrait pas non plus que l'IA devienne «une excuse pour imposer des contraintes excessives sur les personnes étudiantes», plaidant pour une attitude d'ouverture devant l'arrivée de ces nouveaux logiciels⁴. Au contraire, il est avancé que la meilleure solution pour contrer une escalade des moyens entre plagiat et détection de plagiat résiderait dans la modification ou la mise à jour des situations d'évaluation. Par exemple, il serait possible de faire des liens avec l'actualité (ChatGPT s'appuyant sur des données allant jusqu'à 2021), de recourir à des réflexions portant sur des discussions survenues en classe ou à la double évaluation écrite et orale, ou encore de demander des détails sur la démarche de résolution du problème employée. Il s'agirait également de donner plus de place à l'évaluation formative⁵. À l'opposé, d'autres imaginent des situations d'évaluation menées entièrement en présentiel, en classe, sous supervision et sans accès aux SIA.

Dans les deux cas, le même constat: ces deux solutions opposées se rejoignent malheureusement sur le point crucial du travail additionnel que devront accomplir les équipes pédagogiques. Engager immédiatement un profond travail de révision et de modification des tâches d'évaluation – et, avec lui, de planification et d'innovation pédagogique – signifie ajouter une immense charge à la tâche déjà considérable du personnel des établissements scolaires, collégiaux et universitaires.

De tels scénarios font également craindre des entraves à l'autonomie professionnelle du personnel. Si le choix et la justification des moyens et des méthodes pédagogiques relèvent toujours de la responsabilité du personnel, force est d'admettre que le champ des possibles rétrécit dès lors qu'une directive est prévue quant aux modalités

d'évaluation. C'est pourquoi les décisions entourant l'encadrement des usages de l'IA en éducation et en enseignement supérieur devront être codéveloppées avec le personnel en prenant soin de préserver au maximum son autonomie professionnelle.

Plus inquiétante encore est la dégradation observée d'une certaine habitude à l'effort de la part des élèves, étudiantes et étudiants. La possibilité de poser toute question à des IA génératives contient le potentiel de renforcer une certaine dépendance aux réponses générées automatiquement par les SIA. Pourtant, l'effort investi dans une démarche, au même titre que l'attention et la concentration sur la tâche, s'avère déterminant pour l'apprentissage. C'est en réfléchissant, en écrivant, en rédigeant des textes que l'on construit sa pensée. Comme il s'agit de facultés qui s'aiguisent, mais aussi qui s'amenuisent, il y a lieu de s'interroger sur la valeur à long terme des habitudes développées (ou pas) par les élèves, étudiantes et étudiants. Il en va de même avec les stratégies d'étude, la capacité d'auto-organisation et l'autonomie devant la tâche. C'est toute la notion du métier de l'élève, de l'étudiante ou de l'étudiant qui est remise en question par l'appropriation des SIA.

Des risques éthiques à considérer

ChatGPT n'est pas le seul à interpeler le personnel des établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Des inquiétudes éthiques persistent également du côté des logiciels de prédiction, dont Dalia au collégial. Il importe d'éviter à tout prix que certains étudiants et étudiantes souffrent de potentiels biais discriminatoires renforcés par ces logiciels et ces robots. Pour contrer ces risques, l'explicabilité et la transparence sont des critères essentiels qui doivent guider le développement et le déploiement de ces logiciels. Également, le suivi demeure important afin de s'assurer que les objectifs de ces algorithmes soient atteints. L'information et la participation du personnel deviennent dès lors un incontournable dans toutes les étapes du processus pour contribuer à l'atteinte des objectifs de ces SIA.

Par ailleurs, aux secteurs primaire et secondaire, il est prévu que ces logiciels de prédiction soient déployés au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Les SIA amènent avec eux une toute nouvelle réalité à forte résonance sociale, complètement originale, pour laquelle ni des réflexes de prudence, ni des pratiques atténuantes n'ont été développés: la capacité pour un outil de prendre des décisions par lui-même. Un bon encadrement de cette nouvelle potentialité permettrait d'éviter les dérapages, notamment en garantissant qu'un humain soit toujours à la barre lors de la prise

de décisions. L'enjeu est trop grand pour être ignoré, les logiciels prédictifs servant d'ores et déjà au classement des élèves. Ils accentuent également certains enjeux de justice et d'équité en lien avec la transition au collégial. Le débat entourant la pertinence de la cote R comme mesure de comparaison entre élèves et pour les admissions n'en est qu'amplifié depuis que ces outils sont disponibles et répandus. De la même façon, si la validité des candidatures (et de leur comparaison) peut être remise en question, celle des diplômes pourrait l'être tout autant.

L'inégalité dans l'utilisation par les élèves et par les étudiantes et étudiants des IA génératives en vue de productions scolaires pourrait augmenter la fracture en littératie numérique et décuplera les effets cumulés d'un ordre d'enseignement au suivant. Pareillement, d'un établissement à un autre et même d'un département à un autre au sein d'un même établissement, les initiatives visant la prise en compte (voire l'utilisation) des outils issus de l'IA générative sont inégales. Ces inégalités exerceront une forte pression sur le personnel, sur les élèves et sur les étudiantes et étudiants, et pourraient creuser encore plus les écarts entre les établissements d'enseignement.

La collecte et la gestion des données soulèvent également des enjeux. Le consentement libre et éclairé des élèves, étudiantes et étudiants ou de leurs parents ou tuteurs n'est pas chose simple. Quelles seraient les conséquences en cas de refus de consentement à la collecte des données personnelles des élèves? Quelle seraient les alternatives proposées – et offriraient-elles une expérience éducative comparable? Comment s'assurer que le consentement est effectivement libre et éclairé? Et quels usages des données recueillies en contexte éducatif seront admis? Pensons à l'attention toute particulière devant être portée aux données de recherche récoltées en contexte clinique, par exemple, ou aux données en provenance de projets brevetables. En fait, les pratiques des entreprises ont mené certaines autorités à les interdire temporairement sur l'entièreté de leur territoire⁶ ou à enquêter, parfois conjointement, pour des plaintes de récolte et d'utilisation de données sans consentement⁷.

D'ailleurs, ces outils numériques ne sont pas neutres, socialement. Bien au contraire: leur diffusion, leur accessibilité et les attentes mutuelles qu'ils créent exercent une influence importante sur les stratégies d'enseignement à prévoir, voire sur le choix de la philosophie éducative. La surcharge occasionnée peut être très grande pour le personnel. Paradoxalement, un besoin inusité émerge: celui de faire baliser l'utilisation des SIA par le personnel lui-même, déjà surchargé et sous pression, en vue de tenter d'épargner du temps. Quels usages s'avèreraient acceptables, voire suggérés, dans de telles circonstances? Au contraire, lesquels seraient considérés comme déraisonnables? L'ambiguïté actuelle sur ces questions provoque un certain degré de malaise auquel il faudra remédier.

Les moyens de nos ambitions pour des solutions éthiques et responsables

Il est de notre responsabilité d'imposer le principe de précaution et de prudence aux entreprises technologiques. Celui-ci consiste en l'anticipation des risques et des effets sociaux potentiellement néfastes de la mise en disponibilité de nouvelles technologies auprès du grand public. Il s'agirait, pour les entreprises qui les mettent en marché, de prévoir des mesures pour tempérer ces risques. Il en va de la responsabilité sociale des entreprises. Présentement, peu croient en la capacité ou en la volonté d'autorégulation de ces entreprises, si bien qu'une première orientation importante serait celle, pour les parlements, de légiférer en la matière.

L'accélération des développements fait d'ailleurs envisager une course constante à la mise à jour professionnelle, engageant toujours plus le personnel dans un effort soutenu et croissant de formation continue. La formation du personnel représente un enjeu majeur pour les années à venir. Les besoins potentiels doivent être identifiés en amont de l'implantation des prochaines technologies intégrées dans les classes pour ne pas répéter l'épisode des tableaux blancs interactifs. De plus, la charge, voire la surcharge, de travail étant déjà importante, un futur cadre de référence pour

l'appropriation de l'IA générative devrait se faire sans augmenter les heures de travail, mais plutôt en ajoutant des heures de libération dans les tâches du personnel. Il est également important de préserver le choix dans la nature des formations continues que suivront les membres du personnel afin de répondre à leurs besoins réels. Il s'agit d'éviter de placer le personnel devant une triste alternative : utiliser le temps de formation pour se familiariser avec l'IA ou plutôt opter pour une mise à jour dans d'autres domaines.

Un fort besoin de balises claires, uniformes et collégialement construites quant à l'intégration des IA en éducation et en enseignement supérieur est également évoqué sur le terrain. Présentement, leur absence se fait grandement sentir. Un cadre de référence pour l'intégration des logiciels s'appuyant sur l'IA générative s'impose, et le personnel réclame une voix dans son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi.

Dans ce contexte, il est essentiel que les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lancent des travaux de consultation auprès des partenaires de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue de créer, en collaboration avec le personnel, un cadre de référence sur les usages éthiques et responsables de l'IA pouvant s'appliquer dans nos établissements.

¹ RADIO-CANADA (2023). *ChatGPT établit le record de la croissance la plus rapide du nombre d'adeptes*, [En ligne] (2 février). [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1952924/chatgpt-record-croissance-rapide-utilisateur-application-web] (Consulté le 26 juin 2023).

² BUSSIÈRES MCNICOLL, Fannie (2023). « Mieux vaut travailler avec ChatGPT que contre lui, plaignent les étudiants », *Radio-Canada*, [En ligne] (15 juin). [ici.radio-canada.ca/recit-numerique/6028/chatgpt-etudiants-cegeps-universites-intelligence-artificielle] (Consulté le 26 juin 2023).

³ BUSSIÈRES MCNICOLL, Fannie (2023). « Mieux vaut travailler avec ChatGPT que contre lui, plaignent les étudiants », *Radio-Canada*, [En ligne] (15 juin). [ici.radio-canada.ca/recit-numerique/6028/chatgpt-etudiants-cegeps-universites-intelligence-artificielle] (Consulté le 26 juin 2023).

⁴ BUSSIÈRES MCNICOLL, Fannie (2023). « Mieux vaut travailler avec ChatGPT que contre lui, plaignent les étudiants », *Radio-Canada*, [En ligne] (15 juin). [ici.radio-canada.ca/recit-numerique/6028/chatgpt-etudiants-cegeps-universites-intelligence-artificielle] (Consulté le 26 juin 2023).

⁵ BOURDON, Marie-Claude (2023). « La révolution ChatGPT », *Actualités UQAM*, [En ligne] (31 janvier). [actualites.uqam.ca/2023/la-revolution-chatgpt/] (Consulté le 26 juin 2023).
⁶ Ça a été le cas, entre autres, de l'Autorité italienne de protection des données personnelles en 2023, pour une suspicion de non-respect de vérification de l'âge des usagers mineurs, ce qui aurait été à l'encontre de la réglementation européenne en vigueur.

Pour plus de détails : BONARD, Jules, et AGENCE FRANCE-PRESSE (2023). « L'Italie bloque le robot conversationnel ChatGPT », *Le Devoir*, [En ligne] (31 mars). [ledevoir.com/monde/europe/787483/l-italie-bloque-le-robot-conversationnel-chatgpt] (Consulté le 26 juin 2023).

⁷ Au moment d'écrire ces lignes, les autorités responsables de la protection de la vie privée en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec joignent leurs efforts à ceux du gouvernement du Canada afin de « déterminer si la société OpenAI a obtenu un "consentement valable" pour la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels des individus établis au Canada ».

Pour plus de détails : LA PRESSE CANADIENNE (2023). « Le Québec, l'Alberta et la C.-B. se joignent à l'enquête fédérale sur ChatGPT », *Le Devoir*, [En ligne] (25 mai). [ledevoir.com/politique/canada/791748/le-quebec-l-alberta-et-la-c-b-se-joignent-a-l-enquete-federale-sur-chatgpt] (Consulté le 26 juin 2023).

Références

- Bonard, Jules (2023) « L'Italie bloque le robot conversationnel ChatGPT », *Le Devoir*, 31 mars.
Bourdon, Marie-Claude (2023) « La révolution ChatGPT », *Actualités UQAM* : actualites.uqam.ca/2023/la-revolution-chatgpt/. consulté le 26 juin 2023.
Bussières McNicoll, Fannie (2023) « Mieux vaut travailler avec ChatGPT que contre lui, plaignent les étudiants », *Radio-Canada*, 15 juin.
La Presse canadienne (2023) « Le Québec, l'Alberta et la C.-B. se joignent à l'enquête fédérale sur ChatGPT », *Le Devoir*, 25 mai.
Radio-Canada (2023) « ChatGPT établit le record de la croissance la plus rapide du nombre d'adeptes », *Radio-Canada*, 2 février.